



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 158, chemin J.-Cyrille-Bureau, Chalet du Parc du Grand lac St-François, le mardi 11 décembre 2018 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Pierre Lemay  
Siège #2 - Gilles Racine  
Siège #3 - Steeve Fortier  
Siège #4 - Nathalie Bélanger  
Siège #5 - Pierre Ouellet  
Siège #6 - Michel Lamontagne

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Ghislain Breton. Madame Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 18-12-350**

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par: Pierre Lemay  
appuyé par: Nathalie Bélanger

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2019. Ces séances se tiendront le deuxième mardi de chaque mois et débuteront à 19 h 30 ;

15 Janvier	9 Juillet
12 Février	13 Août
12 Mars	10 Septembre
9 Avril	8 Octobre
14 Mai	12 Novembre
11 Juin	10 Décembre

**QUE** les séances se déroulent au lieu ordinaire du 158, chemin J-Cyrille Bureau, Lambton (Québec) G0M 1H0;

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Lambton ce 13 décembre 2018.